

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-2-17

Séance du vendredi 8 juillet 2011

BILAN DU CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N2 2009-2010 MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU ET CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N3 2011 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- acte le bilan du Contrat Thématique Tourisme n° 2 qui a été mis en place sur le territoire de vie du Sundgau entre le 15 juillet 2009 et le 31 décembre 2010 ;
- approuve, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, le contrat thématique tourisme n° 3, joint en annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 et autorise le Président du Conseil Général à le signer ;
- accorde, dans ce cadre, un montant global de subvention de 56 957,41 €, réparti comme suit :
 - 10 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 25 000 € ;
 - 3 434 € en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 8 585 € ;

- 15 600 € en faveur de l'Office intercommunautaire du Sundgau (OT du Sundgau) pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 39 000 € ;
 - 21 523,41 € en faveur du SMS pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action, réparti comme suit en investissement et en fonctionnement :
 - 15 523,41 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 38 808,53 € HT,
 - 6 000 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 15 000 € TTC ;
 - 6 400 € en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action, se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
 - 2 800 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 7 000 € TTC,
 - 3 600 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 9 000 € TTC ;
- autorise le prélèvement des crédits sur :
 - le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 2042, et nature 20415
 - le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 et nature 65735 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions